



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Nombre de membres

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 22 |
| Représentés : | 06 |
| Excusé : | 00 |
| Absent : | 01 |

Présents : Mmes I. CHRIQUI DARFEUILLE, A. CHANTRAINE, D. GEREZ, S. GÉRIN, G. BARRON FERRY, I. CONVERT, C. ZULIMA, N. WEILL

MM F. JEAN, T. CHOULET, P. MARTIN, B. DUSSURGEY, C. KEZEL, G. BICHONNIER, J.P. DUBAIN, B. BALESTIE, S. MARTINEZ, B. LÉCOLLIER, P. BIANCHI, A. FABRE, F. PILAZ, R. MÉNÉTRIER,

Excusés représentés :

| | | |
|--------------------|-----------------|-----------------------|
| F. VERICEL | pouvoir donné à | A. CHANTRAINE |
| D. METRAS-RIGOLIER | pouvoir donné à | P. MARTIN |
| S. COLLOMB | pouvoir donné à | S. GÉRIN |
| C. AUJOLAT | pouvoir donné à | I. CHRIQUI DARFEUILLE |
| C. AGARRAT | pouvoir donné à | A. FABRE |
| X. MALLAURAN | pouvoir donné à | N. WEILL |

Absents : G. DOMINIQUE

Secrétaire de séance : G. BARRON FERRY

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de F. JEAN, Maire.

F. JEAN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la démission, par courrier du 9 juillet 2017, de C. LEFEVERE, Conseiller Municipal du groupe « BIEN VIVRE ENSEMBLE À BRINDAS ». F. JEAN remercie C. LEFEVERE de sa présence depuis le début du mandat et de sa participation constructive aux commissions et réunions. Il accueille C. ZULIMA, suivante sur la liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE À BRINDAS » qui siégera, en conséquence, dorénavant au Conseil à sa place. Il lui souhaite la bienvenue.

F. JEAN, Maire, propose d'adopter le Procès-verbal du Conseil Municipal du trois juillet deux-mil-dix-sept.



R. MÉNÉTRIER, Conseiller Municipal du groupe « BRINDAS PARTICIPATION ET PROGRÈS », précise que dans le bas de la page 4 et le haut de la 5, dans son intervention il lui semble préférable d'inscrire :

« (...) Ces 77 familles sont impactées par ces tarifs et toutes ne peuvent relever d'une intervention individuelle du CCAS (...) ».

Ainsi modifié, le procès-verbal est adopté à l'Unanimité des personnes présentes lors de ce Conseil.

Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal pour l'ensemble des matières visées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

Décision 2017-03 : Signature d'un marché en procédure adaptée avec la société Service AMO, sise à Saint-Galmier (42230), pour un programmiste pour la salle des fêtes pour un montant de 8.000 € HT.

Décision 2017-04 : Signature d'un marché en procédure adaptée pour l'acquisition de matériel de cuisine avec la société DIMA, à Lyon 7^{ème} (69007) pour un montant de 50.641 € HT.

1. Présentation du rapport annuel du SIAHVY

S. BOUKACEM, président du SIAHVY, présente le rapport annuel du syndicat.

Ce rapport est consultable à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site de la commune à la page «vie quotidienne - Intercommunalité ».

2. Présentation du rapport annuel du SIPAG

L. JOUSSE, présidente du S.I.P.A.G. et B. BALESTIÉ, Conseiller Municipal Délégué au sein du SIPAG, présente le rapport annuel du syndicat.

Ce rapport est consultable à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site de la commune à la page «vie quotidienne - Intercommunalité ».

FINANCES

D2017 - 45 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

F. JEAN, Maire, rapporteur, explique aux membres du conseil Municipal que suite à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec le SIAHVY pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales Chemin du Moncel et approuvée par le Conseil du 3 avril dernier, il est nécessaire de procéder à un réajustement du budget de la Commune en section d'investissement correspondant à la création de l'opération n° 0076 pour un montant maximum de 216 000 € TTC.

Pour rappel, comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable, le budget 2017, en section d'investissement, a été voté en suréquilibre faisant apparaître un montant total de recettes de



4 881 084 € 16 pour un montant total de dépenses de 4 679 105 € 96 (reports compris) soit une différence positive de 201 978 € 20.

De ce fait, pour prendre en compte cette nouvelle dépense d'un montant de 216 000 €, il est possible de procéder à une décision modificative en augmentant sans contrepartie (en recettes d'investissement) le chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

Cependant, il est toutefois, nécessaire de procéder à un virement de crédit complémentaire du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » au chapitre 23 pour un montant de 14 021 € 80 correspondant à la différence.

La décision modificative proposée est donc la suivante :

| Section d'investissement | | | | | |
|-------------------------------|---------|----------|-------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------|
| Chapitre/programme | Article | Fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
| Opération 0076 chapitre 23 | 2312 | 70 | Opération eaux pluviales | 216 000,00 € | |
| 21 | 2111 | 70 | Opérations foncières | - 14.021,80 € | |
| | | | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 201 978,20 € | 0€ (utilisation du suréquilibre du budget) |

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la décision modificative n°1 et créant, en section d'investissement au chapitre 23, l'opération n°0076 « Eaux Pluviales » pour un montant de 216 000 €.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

D2017-46 : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SIAHVY POUR LA PART EAUX PLUVIALES DES TRAVAUX DU CHEMIN DU MONCEL

P. MARTIN, adjoint au Maire en charge des Travaux, rapporteur, rappelle que lors de son conseil du 3 avril 2017, la Commune a approuvé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAHVY pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales Chemin du Moncel.

En effet le SIAHVY envisage de reprendre le réseau d'eaux usées sur le chemin du Moncel et la Commune souhaite y reprendre le réseau d'eaux pluviales, il est prévu de faire un réseau séparatif sur cette rue afin de réduire le volume d'eaux claires rejetées dans le collecteur d'eaux usées du Grand Lyon.



Lors de l'étude de définition, il est apparu qu'il pouvait être utile d'intégrer dans cette mission de délégation de Maîtrise d'ouvrage la réalisation d'un réseau strict d'eaux usées rue de la Gonarde, en parallèle du réseau unitaire existant qui sera conservé pour les eaux pluviales.

L'objet de cet avenant est donc d'élargir la mission de la convention d'origine à la réalisation d'un réseau d'eaux usées strict rue de la Gonarde et de modifier, en conséquence, le montant à la charge du SIAHVY qui passe de 153.600 € à 320.000 €. La part à la charge de la Commune reste, elle, fixée à 216.000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 à ladite convention et d'autoriser le Maire à le signer.

Résultat du vote : UNE ABSTENTION (B. DUSSURGEY, Conseiller Municipal du groupe « BRINDAS JUSTE POUR VOUS »), VINGT-SEPT POUR

D2017-47 : AVENANT À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES RH

F. JEAN, Maire, rapporteur, rappelle que par délibération de son conseil municipal du 16 novembre 2015, la Commune de Brindas a approuvé la création d'un service commun de ressources humaines entre la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et les Communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Vaugneray et Yzeron dans le cadre de la mutualisation de services au sein de la CCVL.

Cette convention a été signée le 24 janvier 2016.

Les Communes de Pollionnay, Sainte Consorce et Thurins ont émis le souhait d'intégrer ce service mutualisé. Il convient donc de prendre un avenant à la convention initiale afin d'intégrer ces Communes. Cet avenant a été approuvé par la CCVL lors de son conseil communautaire du 6 juillet 2017.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2017-48 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

F. JEAN, Maire, rapporteur, rappelle que l'article L2121-22, alinéa 1^{er}, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le Conseil Municipal à créer, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

S'agissant des Communes de plus de 1.000 habitants, l'article 2121-22 du CGCT prévoit que le mode d'organisation des commissions communales doit assurer la représentation de tous les groupes politiques composant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a créé ses commissions lors de sa séance du 13 octobre 2014. Suite à la démission de Monsieur Christophe LEFEVERE de son poste de conseiller municipal et à l'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale, il convient de le remplacer au sein des commissions dont il était membre.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'élire :



- ✚ Un(e) Conseiller(e) Municipal(e) de la liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE A BRINDAS » au sein de la commission Urbanisme (Nombre total de Membres : 13 membres),
- ✚ Un(e) Conseiller(e) Municipal(e) de la liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE A BRINDAS » au sein de la commission Associative et affaires culturelles (Nombre total de Membres : 11 membres),
- ✚ Un(e) Conseiller(e) Municipal(e) de la liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE A BRINDAS » au sein de la commission Animation économique (Nombre total de Membres : 11 membres),
- ✚ Un(e) Conseiller(e) Municipal(e) de la liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE A BRINDAS » au sein de la commission Jeunesse et sport (Nombre total de Membres : 6 membres),
- ✚ Un(e) Conseiller(e) Municipal(e) de la liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE A BRINDAS » au sein de la commission Achats (Nombre total de Membres : 11 membres),

Le groupe « BIEN VIVRE ENSEMBLE À BRINDAS » propose que **C. ZULIMA** siège dorénavant dans les commissions suivantes : Animation Économique, Achats, Urbanisme et Association et Affaires Culturelles, et que **P. BIANCHI** siège dans la commission Jeunesse et Sport.

Il est par ailleurs précisé, pour information, que **C. ZULIMA** remplacera **C. LEFEVERE** au sein du Comité Consultatif Développement Économique de la CCVL, et **P. BIANCHI** le remplacera dans le comité consultatif de la CCVL Jeunesse et Sport. Un courrier sera transmis en ce sens à la CCVL.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

1. **A. CHANTRAINE**, adjointe au Maire en charge de la Culture et conseillère communautaire, souhaite informer les membres du Conseil Municipal que la CCVL, dans le cadre de sa compétence Tourisme a répondu à un appel à Manifestation d'intérêt Public intitulé « Territoires d'excellence Pleine Nature Auvergne Rhône-Alpes.
2. **F. JEAN**, Maire, précise qu'une date de Conseil Municipal va être proposée en octobre puisqu'en effet le Conseil devra se prononcer sur la délégation de la compétence « Transport » au SIPAG avant le 30 octobre mais après que le SIPAG ait fait une information aux Communes.
3. **I. CHRIQUI DARFEUILLE**, adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, en réponse à une question de **R. MÉNÉTRIER**, Conseiller Municipal du groupe « BRINDAS PARTICIPATION ET PROGRÈS », précise que début juillet la Commune avait eu une information de l'inspection académique concernant l'ouverture d'une 16^{ème} classe en élémentaire, mais durant les vacances il est devenu vraisemblable qu'une 17^{ème} classe allait également ouvrir. Cette ouverture a été confirmée ce jour (le 11/09), une maîtresse est nommée. La rentrée s'est passée dans de très bonnes conditions. Les constructions modulaires installées sont très fonctionnels.
4. **N. WEILL**, conseillère Municipale du groupe « BRINDAS PARTICIPATION ET PROGRÈS », évoque les problèmes d'hygiène relevés par le Progrès cet été et la nécessité de demander 2 passages pour les Ordures Ménagères.



5. P. MARTIN, adjoint au Maire en charge des travaux et de la Voirie rappelle que l'extinction de l'éclairage nocturne est prévue pour le 12/09 au soir.
6. A. FABRE, conseiller Municipal du groupe « BIEN VIVRE ENSEMBLE À BRINDAS » demande où en est le 3^{ème} poste de policier Municipal. F. JEAN, Maire lui précise que le poste sera prochainement publié.

Dates des prochains Conseil :

Le 16 octobre 2017 à 19H00

Le 18 décembre 2017 à 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00 et la parole est donnée au public.

Un procès-verbal complet de l'ensemble des débats sera consultable dans les registres de la mairie et sur le site internet de la Commune.

À Brindas, le 15 septembre 2017,



Le Maire

Frédéric JEAN